AIDE BAFA POUR LES VOLONTAIRES SERVICE CIVIQUE

Le dispositif d'aide exceptionnelle de 100 € permettant à un volontaire qui a accompli une mission de service civique de s'engager dans une formation au brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) ou au brevet d'aptitude aux fonctions de directeur (BAFD) est désormais accessible.

A qui est destinée l'aide ?

Les jeunes volontaires ayant accompli une mission de service civique entre le 1er janvier 2022 et le 31 décembre 2023 et souhaitant s'engager dans une formation au BAFA ou au BAFD peuvent bénéficier d'une aide exceptionnelle de 100€.

Elles ou ils peuvent participer à une session de formation dispensée par un organisme habilité au cours des prochains mois et être ainsi éligible à cette aide unique.

Quelles démarches ces bénéficiaires doivent-ils réaliser ?

Ils ou elles solliciteront le versement de l'aide auprès de l'agence des services de paiement (ASP) qui a été chargée par le ministère en charge de la jeunesse de l'instruction de ces demandes individuelles.

Un formulaire dédié à cette demande sera disponible sur le site de l'ASP (adresse) pour permettre au volontaire concerné de procéder à l'ouverture de sa demande. Il lui suffira :

- D'abord d'inscrire ses coordonnées personnelles (dont son numéro de volontaire et ses coordonnées bancaires) et préciser les informations relatives à la session de formation à laquelle il aura participé (numéro de déclaration, dates et type de session)
- Puis de déposer ce justificatif à l'issue de sa session afin de finaliser sa demande.

Comment percevront-ils l'aide ?

L'aide sera directement versée sur le compte du jeune volontaire.

L'attestation de participation à la session de formation est désormais téléchargeable sur les sites de l'ASP à l'adresse suivante ;

https://www.asp-public.fr/aides/aide-a-la-formation-bafa-bafd-dans-le-cadre-du-service-civique

Depuis le site de l'ASC ou du BAFA-BAFD, un lien sera disponible pour accéder à cette attestation

Agence du service civique ; https://www.service-civique.gouv.fr

BAFA, BAFD ; https://www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd

Ce formulaire complété par le volontaire devra être attesté par l'organisme de formation pour être valide.

En restant à votre disposition pour toutes informations complémentaires, bien cordialement,

--

Florence GUILLOT
CTPS - Conseillère Technique et Pédagogique Jeunesse
Pôle Formations certifications
Référente BAFD – BPJEPS LTP et CC DACM
DRAJES - site de Toulouse

5 rue du pont Montaudran – BP 7009
31068 Toulouse Cedex 7
florence.guillot@region-academique-occitanie.fr
Tél : 05 36 25 86 19

RÉGION ACADÉMIQUE
OCCITANIE
Liberté
Égalité
Fraternité